

Notes en réaction au débat

Mina Kleiche

Chargée de Recherche, IRD, Bondy cedex

En m'intéressant aux pratiques des ingénieurs au Maroc depuis l'époque du Protectorat français (1912-1956), et plus précisément à l'acte technique dans l'installation de nouveaux modes culturels s'appuyant sur l'irrigation agricole, j'ai naturellement croisé la notion de justice.

L'expropriation par l'administration coloniale des eaux et terres des collectivités locales a été justifiée au nom de la mise en place d'une colonisation agricole capable d'installer une agriculture intensive destinée à nourrir la mère patrie décimée par la première guerre mondiale.

Plus tard, dans les années 1940, la modification des systèmes hydrauliques locaux par l'aménagement de grands périmètres irrigués grâce aux grands barrages est suivie et amplifiée au lendemain de l'indépendance au nom du progrès social dont la science et la technique sont alors considérées comme les moteurs ou catalyseurs.

La notion de justice interrogée dans ce cadre là, c'est-à-dire « justification » *ad hoc* de pratiques coloniales coercitives, d'« objectif » dans le cas des grands projets de développement mis en place après l'indépendance, a été basée sur l'acte technique. Dans mon approche qui est celle de l'histoire des sciences et des techniques, où je m'intéresse aux usages de la science donc aux techniques et donc à leurs interactions avec les dynamiques économiques et sociales et les imaginaires collectifs, j'aborderai cette notion comme ceci : comment la technique, instrument mis au service ou instrument de la justice sociale intervient-elle dans le mode de construction de la justice sociale ?

Posée ainsi, cette notion me permet deux observations qui sont essentielles à mon avis si on veut saisir la signification de la notion « les justices sociales » en tant que catégorie de pensée.

« les justices sociales » sont à relier dans un « espace-temps ». Elles sont en effet une variable dans l'espace et dans le temps. Dans l'espace parce que ce qui est juste en métropole ne l'est pas dans les colonies (par exemple la notion d'égalité entre individus habitant dans une même région ; l'accès aux subventions pour l'achat de semences ou de matériel agricole...) ; ce qui est juste pour le colon ne l'est pas pour l'indigène.

C'est aussi une notion variable dans le temps parce que ce qui est juste dans les années 1920 ne l'est plus forcément dans les années 1945, puis dans les années 1970 et dans les années 1990, si par exemple, on regarde la présence de l'État qui passe d'un rôle d'organisateur, visionnaire, providentiel à un état régulateur en cours de désengagement croissant.

Par conséquent, cette catégorie de pensée qu'est « les justices sociales » qui a une épaisseur à la fois spatiale et temporelle ne peut être réduite à la notion de « périmètre » évoquée lors du séminaire. La notion de « périmètre » fait uniquement référence à la notion de limite, de contour. Certes, la mise au pluriel du terme « les justices sociales », pose la pluralité de cette notion et pose bien l'idée que ce qui est juste ici, ne l'est pas forcément ailleurs. Il appuie donc bien la nécessité de distanciation par rapport aux systèmes de représentations qui sont variables d'une culture à l'autre (le terme de culture ici est très général, il évoque non seulement des différences culturelles s'appuyant sur des appartenances, nationales, « ethniques », religieuses, géographiques etc mais aussi disciplinaires), mais elle gomme les différents contenus, ou

homogénéise les contenus. Elle est à la rigueur opérante quand on travaille dans le cadre de la verticalité évoquée par M.. Ossipow, car là on observe une même réalité avec différente loupe. On passe du local au global, pour comprendre comment se négocient, s'imposent ou se posent les justices sociales. Et encore je pense que même là, on doit déjà passer à la notion d'« aire » de justice sociale, qui rend mieux compte des rapports aux objets étudiés, puisque c'est par les rapports que nous avons accès à eux.

Mais là encore, la notion d'« aire » me paraît insuffisante car elle donne simplement accès aux représentations diachroniques. Les représentations qui nous permettent de penser, comment la catégorie de « justices sociales » est une construction sociale et donc a une épaisseur temporelle, doit inclure la synchronie.

Je pense pour ma part qu'il faut trouver une autre entrée pour penser la catégorie de « justice sociale ». Le terme de « système » me semble pour l'instant pouvoir être opérant. Un système est un tout organisé. Et quand il fonctionne, si on regarde à l'intérieur de ce tout organisé, il y coexiste l'intérêt de l'ensemble des parties (chacun accepte et défend le système de justice dans lequel il vit) le composant et l'intérêt du tout (il existe un « intérêt général » qui peut-être différent de celui des parties individuelles, mais que les parties acceptent et défendent).

Cela étant posé, le point de vue par lequel on peut aborder cette « notion de justice sociale » avec distanciation est la mise en regard, le croisement des différentes logiques des différents acteurs qui portent cette notion au fondement de leurs actes :

- qu'il s'agisse de l'Etat colonial : « la mission civilisatrice » l'intégrait dans son action : « nos valeurs sont justes, puisque ce sont nos valeurs, il n'y a donc aucune raison de ne pas les exporter ailleurs » ;
- qu'il s'agisse de l'Etat indépendant, la technique est le catalyseur du développement économique et social qui est le moteur du progrès social qui en augmentant l'accès aux ressources de façon générale fait acte de justice sociale ;
- qu'il s'agisse des colons, « missionnaires » de la mission civilisatrice donc il est juste (« nous méritons »), selon eux d'accéder à toutes les facilités pour cultiver la terre, puisqu'ils vont nourrir la métropole et servir d'exemple à « l'indigène » qui par mimétisme apprendra à valoriser la terre ;
- qu'il s'agisse de l'administrateur qui joue le rôle d'arbitre au nom de l'intérêt général. Cet intérêt général est cependant mouvant : c'est tantôt l'intérêt du colon (expropriation de terre aux collectivités à son bénéfice), c'est tantôt l'intérêt de l'indigène (pour maintenir la paix sociale).

Cette approche décentre le regard, elle impose même aux chercheurs que nous sommes un regard sur nos propres pratiques. Je crois par exemple que dans le séminaire, il y a eu au moins deux types de communications. J'ai senti, en effet un certain décalage entre les positions scolastiques du philosophe (efficaces jusqu'à un certain point) ou des positions centrales qui appelaient à la prudence du chercheur et les positions des collègues anthropologues, ethnologues, géographes riches en expérience de terrain. Ces derniers se sont sentis mal à l'aise, je crois, dans les généralisations, et leurs travaux ont été trop considérés comme des « témoignages » de situations. Il est important dans ce genre de séminaires de dire que ces études ne sont pas là pour infirmer ou confirmer des représentations, des modes de pensée, ou des mise en ordre du réel pensée en dehors d'elles.

Pour ces raisons également les commandes passées par les sciences dites « dures » aux sciences dites « molles », ne peuvent pas nous laisser indifférentes. Si la collaboration est à mon sens plus que souhaitable, n'y a-t-il pas là un risque de « phagocytose » des travaux sur les gestions sociales de l'eau destinée à l'irrigation agricole par des technologues en quête de connotation sociale pour légitimer leurs projets destinés au développement ?

Il est à la mode, en effet, depuis quelques années de lutter contre le biais technocratique dans les projets de développement. Il est maintenant admis que les projets de développement – les grands aménagements hydrauliques dans les pays du Sud en offrent un exemple illustrant – n'ont pas abouti aux résultats escomptés parce qu'ils n'ont pas tenu compte de l'environnement dans lequel ils se sont implantés.

Aujourd'hui, beaucoup d'institutions de développement, comme la Banque mondiale, conscientes que toute intervention planifiée n'opère pas dans un univers homogène, ont leurs propres chercheurs en sciences sociales pour alimenter une compréhension du social. Michael Cernea, le plus connu des anthropologues de la Banque mondiale, écrit dans la préface à une nouvelle édition du livre qu'il a dirigé : « *Cet ouvrage...critique implicitement ou explicitement la non-prise en compte des dimensions sociales et culturelles, la rigidité d'une pensée standardisée en matière de conception de projets, la*

focalisation sur les aspects marchands plutôt que sur les acteurs sociaux, le peu d'intérêt pour les savoirs paysans, et l'indifférence envers les institutions et organisation populaire de base »¹.

Jean Rivelois dans son excellente analyse sur le rôle des sciences sociales dans le développement, conclut que c'est ainsi que s'est produit la dérive du sens des pratiques en sciences sociales qui ont pour thème le développement (Rivelois, 1995). Les analyses d'Olivier de Sardan, qui en a fait son propre objet de recherche, vont dans le même sens. Après avoir soutenu et s'être mis au côté des dominés en décrivant « la configuration développementiste [comme] un « narratif » hégémonique occidental recouvrant un projet de négation ou de destruction des pratiques et savoirs populaires » (Olivier de Sardan, 2001), les sciences sociales en se mettant au service des gouvernements ou des organismes internationaux travaillant sur le thème du développement semblent avoir du mal à trouver un sens à leurs pratiques.

Je me demande si en plus des motivations des chercheurs en sciences sociales à se porter à l'aide de l'une ou de l'autre des causes, critiques du développement ou appui au développement, il n'y aurait pas aussi à chercher du côté de la méthodologie de recherche. En effet, bien souvent rebutés par le contenu technique des grands programmes de transfert technologique, les intérêts des sciences sociales se sont bien souvent réduits à étudier les avant et après projets, les motivations et les dérives par rapport à ce qui était prévu au départ. L'étude sociale des pratiques scientifiques et techniques des acteurs du développement a peu intéressé les chercheurs en sciences sociales dans leur contenu. Une telle approche a fait des développeurs des traducteurs de projets politiques pensés en dehors d'eux ou dont ils auraient été les complices, en mettant leurs techniques comme des instruments froids au service du politique.

On voit donc bien que de part et d'autres des incompréhensions demeurent. Comment alors une vision critique lors d'analyses empiriques de terrain peut-elle participer au progrès social ?

La réflexion et le travail mené par Olivier de Sardan depuis environ 10 ans à partir du cas de la socio-anthropologie en Afrique (mais ces travaux peuvent alimenter des réflexions pour d'autres espaces géographiques ou pour d'autres types de sociétés) semble ouvrir une nouvelle voie qu'il serait intéressant d'explorer. Ce que propose Olivier de Sardan est une étude des groupes et des acteurs sociaux « d'en bas » sans se prononcer sur la valeur ou la validité de leurs connaissances et stratégies (Olivier de Sardan, 2001). C'est ainsi que les sciences sociales peuvent se maintenir à distance des projets de développement technique. Si le projet de développement technique est un projet volontariste de changement de structures sociales dans le sens du progrès, les sciences sociales ne peuvent contribuer à cette quête de progrès sociale que si elles se maintiennent à distance. Cela ne signifie pas qu'elles ne doivent pas collaborer. Au contraire elles le doivent, mais chacune des deux parties doit faire un effort de traduction pour être compréhensible à l'autre. Cela passe naturellement par l'effort que doivent entreprendre les chercheurs en sciences sociales et les développeurs « technologues » pour comprendre les motivations, les pratiques et les représentations du projet que chacun tente de réaliser : d'un côté, il s'agit de mettre à jour des logiques sociales et des pratiques dans toute leur complexité, de l'autre il s'agit d'un effort d'intervention sur des groupes et des acteurs pour en améliorer leur mode de vie.

Par conséquent l'appel de l'Institut n'est pas à rejeter en bloc, mais des espaces de discussion doivent se dégager pour aboutir à la construction d'un projet commun dès l'origine et non pas proposer aux sciences sociales d'entrer dans un moule pensé et construit en dehors d'eux.

Ce séminaire a eu le mérite de vouloir faire dialoguer une fois de plus le Nord avec le Sud, les praticiens du développement, les bailleurs de fonds, les chercheurs en sciences sociales, les chercheurs en sciences de la nature, et en ce sens je vous remercie de m'avoir invitée.

Références bibliographiques

Olivier de Sardan, J.-P. (2001), Les trois approches en anthropologie du développement, dans *Revue Tiers Monde*, t.XLII, n°168, octobre-décembre 2001, p. 730-754

Rivelois, Jean, (1995), Que sont les sciences sociales devenues ? (Plaidoyer pour une recherche de l'inutile), contribution au séminaire le développement peut-il être social ? Pauvreté, chômage, exclusion dans les pays du Sud, Royaumont, 9-10 janvier 1995.

¹ Cité par J.-P. Olivier de Sardan, Les trois approches en anthropologie du développement, in *Revue Tiers Monde*, t.XLII, n°168, octobre-décembre 2001.